



● ● ● ●

**Procès-verbal  
conseil communautaire  
19 octobre 2023**  
Présidé par Jean-Yves Brenier  
Secrétaire de séance : Frédéric Géhin

|                                   |             |    |                 |
|-----------------------------------|-------------|----|-----------------|
| Quorum à l'ouverture de la séance | présents    | 57 | Total P+R<br>64 |
|                                   | représentés | 7  |                 |

**Étaient présent(e)s**

|   |  |
|---|--|
| Richard Arnaud – Chozeau (à distance)             | Grégory Gibbons – Panossas (à distance)                  |
| Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu (à distance)  | Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin                         |
| Daniel Barret – Salagnon                          | Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu                     |
| Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas         | Sylvain Granger – Brangues (à distance)                  |
| Martine Bert - Trept                              | Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas                 |
| Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil         | Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens                 |
| Christine Danger (supp) - Moras                   | Azucena Hernandez - Crémieu                              |
| Myriam Boiteux – Les Avenières Veyrins-Thuellin   | Bernard Jarlaud - Morestel                               |
| Rémi Chatelat – Frontonas (à distance)            | Marie-Lise Perrin - Morestel                             |
| Olivier Bonnard – Creys-Mépieu                    | Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel              |
| Jean-Yves Brenier - Leyrieu                       | Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu (à distance)          |
| Lucette Brissaud – Tignieu-Jameyzieu              | Eric Morel - Trept                                       |
| Jean-Yves Cado – Chamagnieu (à distance)          | Léon-Paul Morgue - Vernas                                |
| Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins-Thuellin | Alain Moyne-Bressand - Crémieu                           |
| Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans                  | Gilbert Pommet – Tignieu-Jameyzieu                       |
| Christelle Chieze – Saint Chef                    | Annie Poutier – Le Bouchage                              |
| Alexandra Contamin - Veyssilieu                   | Philippe Psaila – Hières sur Amby                        |
| Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin               | Camille Régnier – Vignieu (à distance)                   |
| Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu             | Yvon Roller – Siccieu Saint Julien Carizieu (à distance) |
| Alexandre Drogoz – Saint-Chef                     | Jean-Yves Roux - Vasselin                                |
| David Emeraud - Montcarra                         | Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin            |
| Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef                   | Maria Sandrin – Arandon-Passins (à distance)             |
| Luc Nguyen - Dizimieu                             | Jean-Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu                    |
| Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin     | Francis Surnon – Charette                                |

|  |  |
|--|--|
| Frédéric Gehin - Corbelin                  | Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes |
| Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel    | Eric Teruel - Parmilieu                          |
| Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas | Joseph Quiles – Optevoz (à distance)             |
| Frédéric Vial - Morestel                   | Joëlle Varcelice – Villemoirieu (à distance)     |
| Christian Giroud – Montalieu-Vercieu       |  |

**Ont donné pouvoir :**

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy  
 Alexandre Bolleau donne pouvoir à Frédérique Luzet  
 Luc Fabrizio donne pouvoir à Myriam Boiteux  
 Estelle Keller donne pouvoir à Frédéric Vial  
 Annick Merle donne pouvoir à Rémi Chatelat  
 Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe  
 Francis Spitzner donne pouvoir à Jean-Yves Brenier

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Stéphane Bouchex-Bellomie - Soleymieu | Stéphane Lefevre - Courtenay                   |
| Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu    | Tristan Pain – Les Avenières Veyrins-Thuellin  |
| Christian Franzoi - Vénérieu          | Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin |
| Eric Gilbert - Crémieu                | Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour      |
| Nathan Gomes – Tignieu Jameyzieu      |  |

**ORDRE DU JOUR**

**I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire**

Approbation du procès-verbal du conseil du 21 septembre 2023

**Transition et ingénierie**

1. Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable - route de Vienne et chemin de Chevalet commune de Chamagnieu : Avenant n°3 au marché public

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/07/2023 au 30/09/2023*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/07/2023 au 30/09/2023*

**Direction exécutive**

2. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/07/2023 au 30/09/2023*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/07/2023 au 30/09/2023*

**Développement et cohérence territoriale**

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/07/2023 au 30/09/2023*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/07/2023 au 30/09/2023*

**II. Questions diverses**

*En ouverture de séance, une minute de silence est respectée en hommage au professeur de lettres M. Dominique Bernard, assassiné le 13 octobre 2023 dans l'exercice de ses fonctions à Arras.*

Le président rappelle que la France a été placée en alerte « urgence attentat » dans le cadre du plan Vigipirate. Les services se sont mobilisés et adaptés pour appliquer ces recommandations.

En préambule, le président tient à féliciter M. Luc Nguyen, nouveau maire de Dizimieu, et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil communautaire.

Avant d'entamer les débats, il convient de s'arrêter sur plusieurs points d'actualité.

- Retour sur le mouvement de grève du 18 octobre 2023

Le président rappelle que le mercredi 18 octobre, un mouvement de grève a touché le service enfance, la régie des eaux ainsi que l'espace France services dans une moindre mesure, entraînant la fermeture de six centres de loisirs faute d'un nombre suffisant d'agents présents. Contrairement à ce qu'a pu titrer la presse, les services n'ont toutefois pas été paralysés, 26 agents s'étant mis grève sur les 350 que compte la communauté de communes.

M. Blanc explique que le préavis de grève avait été déposé une semaine plus tôt par la délégation départementale de la CGT et concernait majoritairement des agents issus du service enfance. Une réunion a pu être organisée le 16 octobre en présence des deux délégués de la CGT 38, du directeur des ressources humaines de la communauté de communes, du directeur de l'enfance, des deux délégués syndicaux des Balcons du Dauphiné (directement sollicités par des agents), de Mme Tavernese-Roche et de lui-même. Pour information les délégués du personnel de l'intercommunalité ont indiqué qu'ils n'avaient pas été mis au courant de ce mouvement en amont, ce qui peut être regretté étant donné la qualité des échanges entre ces derniers et les services. Le bilan de cette rencontre a cependant été positif, les échanges ayant en fait porté sur des sujets pratiques (bâtimentaires notamment) connus et pour lesquels des solutions sont déjà en train de voir le jour. À ce propos, si la frustration exprimée par les agents face à ce délai peut se comprendre, il a été rappelé qu'une temporalité doit être respectée dans leur mise en œuvre. D'autres revendications, en particulier pour les maisons France services, concernaient la mise en place de solutions dans un contexte de travail en sous-effectif, celui-ci étant dû à des problèmes de recrutement. La communauté de communes devrait pouvoir réajuster ce paramètre dans les mois à venir.

Il est important de souligner que la communauté de communes n'a pas à rougir de sa politique employeur sur les deux dernières années. La révision du régime indemnitaire (RIFSEEP), de même que la mise en place des titres-restaurants ou le plan de formation mutualisé, a bénéficié à l'ensemble des agents. Dans le secteur de l'enfance plus précisément, la situation actuelle doit être remise en contexte. En effet, les structures étaient pour certaines gérées sous format associatif auparavant ou agissaient dans le cadre de la délégation de service public. Le passage sous le giron de l'intercommunalité a d'emblée permis à ce personnel de changer de statut et de percevoir la rémunération associée et donc plus élevée. En outre, 27 postes jusqu'alors en contrat à durée déterminée ont par ailleurs été pérennisés et la discussion reste ouverte sur d'autres modifications à engager, sous réserve du budget disponible pour la collectivité.

Le président, qui a reçu une délégation d'une douzaine d'agents le 18 octobre au matin, revient sur la présence des délégués syndicaux du département, qui pourrait illustrer le fait, d'une part, que le dialogue social se soit durci récemment et, d'autre part, que l'intercommunalité a été identifiée comme une grande structure, dans laquelle il est possible pour les syndicats d'exister et d'agir. Quoi qu'il en soit, le

fait que les réflexions relatives au service enfance avancent a été réitéré. Comme évoqué, l'intercommunalité sait que ces agents ont vu leur quotidien bouleversé et que des décalages ont été créés récemment avec, successivement, la création de la compétence enfance aux Balcons du Dauphiné, l'intégration des centres loisirs en 2019 et en 2020 du secteur Est du territoire, et la fin de la DSP en 2022 pour les 2 structures de Salagnon et St Marcel Bel Accueil. Il faut aussi reconnaître que cette filière est en souffrance au niveau national, une problématique majeure concernant le fait que les postes soient de plus en plus professionnalisés et permanents, alors que le BAFA n'est pas un diplôme professionnalisant. Sur son territoire, les Balcons du Dauphiné ont mené plusieurs travaux depuis 2020, avec la pérennisation de postes et l'harmonisation des tarifs pour les usagers. Le prochain chantier concernera le bâtimentaire. À noter que certaines revendications portaient plus spécifiquement sur la possibilité pour les agents de disposer de bureaux dédiés et affectés au siège. Une réponse négative y a été apportée, la volonté est d'aller dans le sens d'une mutualisation des espaces de travail notamment lorsqu'on est présent peu de jours par semaine.

À ce sujet, la parole est donnée à Mme Tavernese-Roche qui travaille actuellement à un cahier des charges et à une étude sur la spatialisation des centres de loisirs sur le territoire. Ce projet devra notamment apporter une solution aux difficultés et crispations relatives à la mutualisation des locaux avec les communes.

Mme Tavernese-Roche explique que ce cahier des charges sera écrit conjointement avec les élus et le personnel de ces centres. Il servira à répertorier explicitement ce qui est acceptable dans un espace mutualisé, et ce qui ne l'est pas. Par exemple, aujourd'hui, des agents réservent encore des étagères à certains groupes d'enfants. Or, il est difficile de comprendre pourquoi des enfants utilisant les mêmes locaux en période scolaire ne pourraient pas tous utiliser les mêmes outils lors des vacances ou mercredis. Un comité de travail permettra d'engager cette réflexion entre autres. Les élus sont invités à y participer ou à faire parvenir leurs doléances.

Mme Chebbi suggère que les maires et conseillers communautaires des communes concernées expriment dès à présent des remarques à ce sujet, s'ils en ont.

Mme Tavernese-Roche fait savoir qu'elle fait chaque année le tour des communes pour échanger sur d'éventuelles solutions à apporter sur le terrain. Le retour de l'ensemble des élus sera donc recueilli dans le cadre de ce travail. Le comité de travail sera le lieu où des voies d'amélioration pourront être étudiées.

Pour conclure, le président fait savoir qu'un courrier relatif au mouvement de grève sera envoyé aux parents ainsi qu'aux agents de l'enfance, la communauté de communes devant aussi faire valoir sa position et ses explicatifs.

- LEADER

Mme Péju attire l'attention des élus sur deux points d'actualité relatifs au LEADER Terres de Dauphiné 2023-2027.

Le premier concerne la tenue du premier comité territorial du Nord-Dauphiné (qui regroupe les Balcons du Dauphiné et les Vals du Dauphiné), le 18 octobre. Quatre de ses membres (un élu et un membre du collège privé de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) participeront aussi au comité de programmation d'échelle départementale.

Enfin, les dix vidéos réalisées pour présenter les projets du territoire qui avaient bénéficié du LEADER précédent sont à présent disponibles sur les réseaux de la communauté de communes.

- Projets EPR 2 et Rhôneergia

Le président indique que la réunion d'information préalable sur le projet d'EPR 2 s'est tenue en préfecture de région le 16 octobre. Il précise être intervenu pour souligner que ce projet basé dans l'Ain, s'il advenait et dépasserait la frontière départementale, y compris dans l'estimation de ses retombées économiques et fiscales potentielles. Il semble que ce point ait été entendu et l'assurance a été donnée que les élus seront associés au travail mené, notamment en matière d'aménagement du territoire.

S'agissant du calendrier, les informations données sont les suivantes :

- mi-2024 : saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) ;
- de janvier à avril 2025 : période de concertation ;
- mi-2026 : dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- septembre 2027 : début des travaux préparatoires ;
- 2040/2041 : mise en service à compter de 2040/2041.

La question d'un lien fonctionnel entre le projet de barrage Rhôneergia et celui de la centrale a été posée lors de la réunion et a reçu une réponse négative. Plus encore, il semblerait que le chantier pour le premier pourrait gêner le second. Des précisions sont attendues sur la priorisation de ces projets.

Sur le projet Rhôneergia, une réunion de synthèse du dialogue territorial a eu lieu le 18 octobre. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) proposait de mettre en place un comité d'information de projet, dont le format reste à définir. La CNDP devrait quant à elle mener la concertation dès novembre. À savoir que le dossier est en cours d'étude de faisabilité et que la décision de l'État relative à la poursuite ou non du projet est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le cas échéant, et si le calendrier initial était maintenu (comptabilité avec le projet EPR 2 à confirmer), l'exploitation du barrage pourrait démarrer en 2033.

Pour finir, le président annonce avoir proposé à M. Youri Garcia de devenir la personne référente pour la communauté de communes dans ce dossier, d'abord car il est en charge de la GEMAPI, ensuite car sa commune étant la plus éloignée du projet, il disposera d'une certaine impartialité.

- Natura 2000

M. Morel apporte de nouvelles informations concernant le transfert de gestion de la compétence Natura 2000 vers la région.

Lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023, la région a acté le principe d'une organisation optimisée avec un resserrement du nombre de structures porteuses et la gestion directe du site de l'Isle-Crémieu notamment. Toutefois, il a également été validé la possibilité pour les structures actuelles de conserver le portage et l'animation des sites, dès lors que le contexte local le justifie et sous réserve qu'elles en assument le financement. La communauté de communes, qui gère cette compétence de manière efficace depuis de longues années, a décidé de faire cette demande, le courrier étant déjà rédigé. Il sera envoyé avant le 30 octobre, date limite annoncée par le vice-président de la région lors d'un webinar le 28 septembre. La décision devrait rapidement être rendue puisque, en cas de refus, la région récupérerait la compétence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Il est procédé à l'appel des présents.*

*La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Yves Bernier.*

*M. Géhin est nommé secrétaire de séance.*

**●** **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2023**  
*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)*

### **Transition et ingénierie**

**1. Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable – route de Vienne et chemin de Chevalet commune de Chamagnieu : Avenant n°3 au marché public**

→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau.**

### **RAPPORT**

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a signé un marché de travaux avec le groupement d'entreprises Sade/Perino Bordone/Jean Lefebvre le 23 mars 2021 pour réaliser les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur route de Vienne/chemin de Chevalet sur la commune de Chamagnieu.

Un avenant, sans incidence financière, a été signé le 24 mars 2022 afin de modifier la répartition des montants entre les co-traitants suite à la non intervention de l'entreprise Perino Bordone sur l'opération.

Un avenant n°2 a été signé le 26 janvier 2023 ayant pour objet l'intégration de travaux complémentaires de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur route de Vienne Nord en continuité de l'emprise de travaux du marché initial.

Le chiffrage de ces travaux transmis par le maître d'œuvre de l'opération s'élevait à **208 337,67 € HT**. Ce chiffrage tenait compte de la présence d'amiante dans les enrobés d'une épaisseur de 12cm basé sur le diagnostic amiante Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) réalisé lors de la phase études. Lors du désamiantage réalisé au démarrage des travaux, il a été constaté une épaisseur d'enrobé plus importante contenant de l'amiante. Afin de prendre en charge le surcoût lié à cette surépaisseur, il est nécessaire de signer un avenant n°3 au marché de travaux.

La quantité d'enrobés amiantés supplémentaires à traiter conduit à une plus-value de **52 970,62 € HT** (63 564,02 € TTC).

Le montant initial du marché étant de 999 841,27 € HT, l'avenant n°2 de 73 038,13 € HT, fait passer le montant du marché à 1 072 879,40 € HT, l'avenant n°3 augmente le montant du marché à 1 125 850,02 € HT (1 351 020,02 € TTC).

**Le président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer l'avenant n°3 au marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable – route de Vienne et chemin de Chevalet sur la commune de Chamagnieu**

|                    |
|--------------------|
| <b><u>VOTE</u></b> |
|--------------------|

**113-2023\_Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable - route de Vienne et chemin de Chevalet commune de Chamagnieu : Avenant n°3 au marché public**

*Examinée le 19 septembre 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)*



### **RELEVÉ DES ECHANGES**

M. Granger explique que ce 3<sup>e</sup> avenant vise à couvrir un surcoût relatif au désamiantage d'enrobés sur la tranche de travaux ajoutée avec l'avenant n° 2. Cette opération de désamiantage avait été budgétée, mais la quantité à extraire a été largement sous-évaluée (de près de moitié). Ainsi, le budget pour cette tranche augmente de 52 970,62 € HT, portant le montant global du marché à près de 1 125 850 € HT.

**Direction exécutive**

**2. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement**

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

**RAPPORT**

Le Trésor public a sollicité auprès de la communauté de communes les admissions en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous.

Il s'agit de titres de recettes émis auprès d'usagers du service des eaux et de l'assainissement.

Malgré les relances réalisées par le comptable public, celui-ci demande à la communauté de communes de les admettre en non-valeur.

Au regard du volume et du montant des admissions en non-valeur à réaliser sur les budgets de l'eau potable et de l'assainissement, en accord avec le trésorier, il est proposé d'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limite des crédits inscrits aux budgets pour l'exercice 2023.

Les crédits nécessaires seront prévus sur l'exercice 2024 pour le restant.

Ainsi, pour l'exercice 2023, il est proposé d'admettre en non-valeur, les créances correspondantes au montant de :

- 46 589,60 euros pour le budget eau potable
- 46 452,53 euros pour le budget assainissement

À titre informatif, il est précisé que le montant total des admissions en non-valeur demandées par le trésor public s'élève à :

- 76 679,28 euros pour le budget eau potable
- 51 778,45 euros pour le budget assainissement.

**Le président propose au conseil communautaire d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour les exercices antérieurs pour les budgets eau potable et assainissement, dans la limite des crédits inscrits sur ces derniers pour l'exercice 2023.**

**VOTE**

**112-2023\_ Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement**

*Examinée le 19 septembre 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)*

### **RELEVÉ DES ÉCHANGES**

M. Drogoz indique que, malgré les relances, des créances dues par des usagers du service des eaux et de l'assainissement ne pourront pas être recouvrées. Les admissions en non-valeur relevées par le Trésor public, et qui remontent parfois à de nombreuses années, représentent un total de 76 679,28 € pour l'eau potable et de 51 778,45 € pour l'assainissement.

Avec l'accord du Trésor public, il est cependant proposé de ne pas dépasser le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 et de n'admettre en non-valeur que les sommes de 46 589,60 € et de 46 452,53 € pour les budgets eau potable et assainissement respectivement. La différence sera portée au budget 2024.

Le président précise que certaines admissions en non-valeur datent de 2006. Une partie des sommes correspond donc à ce dont la communauté de communes a hérité des précédents syndicats et structures.

M. Bonnard demande si la tendance va plutôt à la baisse ou à la hausse sur les dernières années, un tel dépassement du budget étant inquiétant. En effet, si ces montants continuaient de croître, les usagers qui paient pourraient finir par voir leurs factures augmenter.

Le président renvoie à l'annexe et signale que de nombreuses admissions en non-valeur récentes correspondent pour partie à des décès. Par ailleurs, il ne semble pas s'agir d'une augmentation notable. Pour réellement trouver une tendance cependant, il faudrait plutôt disposer des chiffres relatifs aux impayés.

M. Bonnard suggère en tout cas qu'une réflexion ait lieu sur ce sujet. Il est important de savoir si l'augmentation est encore anecdotique ou si elle commence à se pérenniser. Cet indicateur permettrait, le cas échéant, d'adapter la politique de la communauté de communes.

Le président acquiesce, signalant qu'il s'agira alors d'analyser les impayés et non les admissions en non-valeur. Les données seront récupérées sur les trois dernières années.

M. Moyne-Bressand souhaite savoir si la communauté de communes fait appel à des sociétés spécialisées pour s'occuper du recouvrement. Le Trésor public lui avait proposé cette option dans le cadre de problématiques relatives à la maison de retraite de la commune de Crémieu. Par exemple, dans le cas de décès, la succession doit pouvoir être contactée pour acquitter les frais. Quoi qu'il en soit, il faudrait effectivement approfondir la question et ne pas laisser dériver le sujet.

Le président prend note de cette suggestion, s'étonnant par ailleurs de l'aveu d'impuissance ainsi exprimé par la trésorerie.

## II. Questions diverses

### Conseil de développement :

#### 1. Intervention de madame Azucena Hernandez

Il a été décidé de **délocaliser les assemblées plénières sur les communes du territoire** afin de rencontrer les associations citoyennes et faire connaître les actions de cette instance.

Deux communes ont répondu favorablement : Corbelin et Saint-Victor-de-Morestel.

Elle encourage tous les maires des Balcons du Dauphiné à accueillir les assemblées plénières du conseil de développement. Les communes qui le souhaitent peuvent encore prendre attache auprès d'elle.

La première réunion délocalisée aura donc lieu à Saint-Victor-de-Morestel le 24 octobre. Il est prévu un temps d'échanges en début de séance avec une délégation d'élus de la commune et un référent chargé du conseil municipal d'enfants.

Puis après la séance plénière aura lieu avec la présentation du conseil de développement.

Cette réunion sera suivie d'échanges avec les associations citoyennes et délégués de parents d'élèves de la commune, en présence de Madame le Maire, Frédérique LUZET.

Frédérique Luzet présentera une exposition patrimoniale qui est une initiative citoyenne et clôturera par le verre de l'amitié.

Par ailleurs, il a été décidé de structurer une rencontre mensuelle avec le conseil de développement afin de coconstruire un ordre du jour et d'harmoniser les échanges sur les différents sujets en cours ou à venir.

Ceci permet d'organiser des temps d'échanges avec les différents services de la communauté de communes pour des points d'informations ou de travail.

La première rencontre est fixée au 26 octobre en présence des membres qui le souhaitent, de Laure Féret, directrice générale des services, Lionnel Gaillard, directeur de la communication, Clément Giardinelli animateur du conseil de développement, et des démarches participatives et partenariales ainsi que la conseillère déléguée en charge de la relation partenariale avec le conseil de développement.

#### 2. Autres questions

M. Moyne-Bressand indique avoir remarqué que l'ancien bâtiment « Collignon » à Arandon-Passins, qui se trouve en bordure d'étangs, semble laissé à l'abandon et paraît en très mauvais état. Étant donné les enjeux environnementaux liés à cette zone (il s'agit d'une ancienne usine), il demande si la commune ou la communauté de communes auraient les moyens d'intervenir. L'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA), expert dans le traitement des friches industrielles, pourrait peut-être être sollicité également.

M. Giroud remercie M. Moyne-Bressand d'avoir porté ce sujet à l'attention du conseil, mais souligne qu'il est compliqué d'intervenir sur certains sites privés, même si ces derniers sont très pollués. Les préemptions représentent un sujet sur lequel la communauté de communes peut travailler, mais la faisabilité juridique de certains dossiers n'est pas acquise.

M. Bonnard rappelle qu'historiquement, les propriétaires successifs de ce site n'ont jamais eu une action vertueuse en matière d'environnement. La communauté de communes était déjà intervenue pour évacuer 600 mètres cubes de pneus, puis des futs qui, au lieu d'être recyclés et traités, avaient seulement été stockés sur site. Il apparaît que pour mieux gérer la zone, vulnérable en raison de la présence des étangs à proximité notamment (propriété des Balcons du Dauphiné pour un tiers et du département pour le reste), l'intercommunalité devra essayer de récupérer ce foncier, mètre carré par mètre carré.

M. Giroud signale d'ailleurs combien il avait été compliqué d'obtenir les autorisations de la préfecture pour évacuer les pneus et les futs.

Pour information, sur la question du foncier, une transaction immobilière il y a quelques mois avait donné la possibilité à la commune de préempter une partie de la ferme, mais la mairie d'Arandon-Passins n'a pas pu aller au bout de la procédure. En effet, si le plan local d'urbanisme a zoné ce secteur sur des activités de reconversion dans le domaine des loisirs, la collectivité ne peut pas intervenir tant qu'aucun permis de construire n'est demandé. Finalement, s'est donc implantée sur site une entreprise d'import-export, tenue par une personne qui était déjà présente à l'époque des futs, et le lieu est utilisé pour stocker du matériel. La légalité de l'activité actuelle sur une autre partie de la zone, activité portée par une association, pose aussi question.

Mme Sandrin remercie également M. Moyne-Bressand pour son intervention. Elle précise que sa commune a énormément travaillé sur le sujet. L'EPORA avait aussi été contacté.

Concernant la transaction mentionnée par M. Giroud, la mairie avait souhaité monter un dossier visant à la création d'un établissement qui conserverait l'historique de la fonderie. Mais les services n'ont pas pu intervenir à temps en raison de freins administratifs. Au final, une partie du site a donc en effet été vendue à un propriétaire privé qui génère du stockage et un afflux de camions. Le lieu reste en tout cas sous surveillance, l'objectif étant bien de ne pas le laisser dans un tel état.

Mme Boiteux rappelle que tout industriel, même s'il est propriétaire de son terrain, se doit de dépolluer les sites, obligation normalement encadrée et surveillée par les services de l'État, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en particulier. Les exemples donnés font état d'un manque à ce niveau.

M. Giroud rappelle que cette obligation est malheureusement récente et qu'il n'existait aucune garantie environnementale à l'époque de la fonderie d'Arandon (la SOFAL). Par ailleurs, le fait que le liquidateur de cette société ait divisé le foncier lors la cessation explique aussi la complexité de la situation actuelle, puisque les collectivités doivent gérer, sur la même zone, différents lots privés. Comme évoqué, depuis, plusieurs entreprises s'y sont succédé, certains aggravant les faits de pollutions. Des parties polluées ont même été sous-louées. Au final, si la communauté de communes avait récemment pu agir pour l'évacuation des pneus et des futs, elle n'a toujours pas réussi à obtenir les autorisations nécessaires de la part de la préfecture pour intervenir partout, en particulier à l'intérieur des bâtiments.

M. Moyne-Bressand comprend qu'il s'agit d'un sujet difficile. Malgré tout, il est désolant de voir ce bâtiment en ruines sur ce périmètre à proximité d'étangs et de voiries.

M. Grausi fait savoir que les Balcons du Dauphiné ont fait acte de candidature pour le programme Territoires d'industrie sur la période 2023-2027 (en association avec les communautés de communes de Bièvre Est et Vals du Dauphiné). La question des friches industrielles pourra y être abordée. Pour rappel, ce programme permet aux territoires qui sont retenus de faciliter certaines procédures. Une information sera rendue aux élus dès que l'État aura statué sur la candidature.

*Le président clôture l'ordre du jour du conseil communautaire.*